

Le Petit Rapporteur

Décembre 2022

INFOS MUNICIPALES

Toute l'équipe vous souhaite de Joyeuses Fêtes!

Nos bureaux seront fermés du 23 décembre au 6 janvier inclusivement.

Nos heures d'ouverture sont du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 12h30 à 16h30.



www.ste-clotilde.ca

SÉANCE DU CONSEIL

Les séances du conseil se tiennent en présence du public.

Prochaines séances:

19 décembre 18h30

Séance du budget

19 décembre 2022 à 19h00

Séance ordinaire du conseil

Municipalité de Sainte-Clotilde

2452, Chemin de l'Église

(450) 826-3129

info@ste-clotilde.ca

Dans ce numéro

Infos municipales

Mot du maire

Sécurité publique

Urbanisme - Travaux publics

Loisirs et culture

Bibliothèque

Méli-Mélo



MOT DU MAIRE

Chers concitoyens, concitoyennes,

Je le rappelle souvent, un Maire n'est rien tout seul, je renouvelle donc mes remerciements à tous les élus qui m'accompagnent dans cette belle aventure humaine ainsi qu'aux différents services municipaux qui ont le sens du service public et de l'intérêt général. Le bien vivre ensemble reste notre priorité !

Cette année écoulée depuis les dernières élections n'aura certainement pas été l'année des grands projets d'investissement, mais elle aura surtout été l'année où nous aurons assaini l'atmosphère de travail à l'Hôtel de ville, à redonner une fierté à la municipalité. Aujourd'hui ce n'est pas l'aboutissement d'un parcours personnel pour les élus, mais bien une grande aventure commune. Être élu est un honneur mais surtout un engagement. La mission d'élu local est avant tout une mission de proximité ayant un seul objectif : Servir l'intérêt général.

Ceci étant dit, c'est avec beaucoup de plaisir et d'espoir que je vous fais part des projets en devenir ou en voie de réalisation :

Les jeux d'eau : Enfin réalité! Après plusieurs années d'attente et d'incertitude, je suis en mesure de vous confirmer que les jeux d'eau seront réalisés en 2023. Les derniers documents signés ont été envoyés afin de recevoir la subvention de 100 000 dollars accordée à la municipalité. La demande de soumissions a été envoyée par notre directrice générale.

Camp de jour : Il y aura un camp de jour durant l'été 2023. De plus, nous planifions un mini camp de jour pour la semaine de relâche.

Pièce de théâtre : En collaboration avec la municipalité de Sherrington, nous présenterons une pièce de théâtre le 9 février 2023. Détails à suivre sous peu.

Exposition de voitures antiques : En collaboration avec divers organismes de la municipalité durant l'été 2023

Conseil des jeunes : Nous prévoyons organiser un conseil municipal des jeunes en collaboration avec l'école Sainte-Clotilde. Grâce au conseil des jeunes enfants, ceux-ci deviennent partie prenante de la vie démocratique locale... Et ils risquent de nous surprendre! Bienvenue à ces jeunes élus qui auront pour mission de représenter tous les enfants de Sainte-Clotilde.

Fête de la Saint-Jean-Baptiste : Le conseil est d'avis que nous devons revenir aux pures traditions du Québec à Sainte-Clotilde. Le 24 juin sera à l'honneur.

Voilà quelques-uns de nos projets. Bien sûr, nous maintiendrons le cap sur tous les autres projets d'aménagements et d'animation en cours. Je sais qu'avec toute mon équipe municipale nous pouvons compter sur votre soutien dans la réalisation de nos projets et de nos actions.

Je terminerai mon propos avec cette citation de St-Exupéry : Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible.

Avec mes sentiments dévoués,

Votre Maire,

Guy-Julien Mayné

HYGIÈNE DU MILIEU

**BAC BRUN | Le bac brun
BRUN'O Lebac arrive
bientôt!**



D'ici les prochaines semaines, vous aurez la chance d'accueillir votre nouveau bac brun pour les matières compostables, BRUN'O Lebac! Il arrivera directement chez vous, sans que vous n'ayez à vous déplacer pour le récupérer.

À son arrivée, ouvrez le couvercle pour sortir Minibac, le bac de cuisine. Il contiendra un carton explicatif qui vous fournira des renseignements sur cette nouvelle collecte qui débutera au cours de l'hiver 2023.

Ne nourrissez pas BRUN'O tout de suite! Vous pourriez débuter environ 1 semaine avant la première collecte. Toutes les informations sur les dates de collecte vous seront transmises dans le Guide de gestion des matières résiduelles qui sera livré en décembre.

Envie d'en savoir plus sur cette nouvelle collecte? **Visitez** brunolebac.ca

Petit rappel les propriétaires de résidences et les locataires concernés qui ne possèdent pas déjà un bac roulant conforme devront s'en procurer un au plus tard le 31 décembre 2022.

Consultez le lien de la MRC pour toutes les informations:
www.mrcjardinsdenapierville.ca/environnement



Quoi faire en cas de coloration de l'eau du robinet?

Pour vous informer qu'une intervention a été effectuée sur le réseau d'aqueduc récemment. Il peut arriver à la suite d'une intervention sur le réseau que l'eau du robinet soit colorée (jaunâtre, brunâtre, grisâtre). Normalement, cette situation est de courte durée et il est facile d'y remédier en suivant quelques consignes avant de consommer l'eau. La coloration de l'eau (jaunâtre, rougeâtre, brunâtre ou grisâtre) est principalement causée par l'oxydation du fer, formant de la rouille, dans les conduites d'eau potable. Celle-ci peut se détacher au moment de l'inspection des équipements ou de travaux de réfection sur le réseau de distribution et causer la coloration de l'eau.

Voici quelques consignes à suivre :

- Ouvrez le robinet d'eau froide. À la maison, utilisez celui de la baignoire, sinon celui de l'évier de cuisine.
- Si le robinet est muni d'un aérateur, dévissez préalablement l'embout pour l'enlever.
- Laissez couler l'eau froide jusqu'à ce qu'elle redevienne claire. Vous pourrez alors la consommer.
- Pour éviter de tacher les tissus ou d'endommager vos appareils, assurez-vous que l'eau est incolore avant de faire votre lessive ou d'utiliser un appareil qui fonctionne avec de l'eau.

Comment se tenir au courant?

Abonnez-vous au système Avis et alertes :

https://ste-clotilde.omnivigil.com/5/3/?action_5=PersonCreateEdit



SÉCURITÉ PUBLIQUE

Prévenir les risques d'incendie lorsque vous décorez pour le temps des Fêtes



Arbre de Noël

Privilégiez un arbre artificiel, car il risque moins de prendre feu qu'un arbre naturel.

Si vous choisissez un arbre naturel :

- Choisissez un arbre fraîchement coupé, dont les épines ne se détachent pas facilement.
- Coupez le tronc en biseau et placez-le dans un récipient d'eau. Arrosez-le tous les jours.
- Installez l'arbre à plus de 1 m de toutes les sources de chaleur (plinthe électrique, chaufferette, foyer, etc.).
- Évitez d'allumer les lumières lorsque l'arbre devient sec.
- Renseignez-vous auprès de votre municipalité avant de vous débarrasser de votre arbre; plusieurs organisent des collectes pour transformer les arbres en compost.

Lumières décoratives

Choisissez des lumières homologuées par un organisme reconnu comme CSA et ULC.

Privilégiez des ampoules à faible émission de chaleur comme les ampoules DEL.

Examinez vos lumières avant de les installer et jetez celles qui sont défectueuses, séchées ou fendillées.

Assurez-vous que vos ampoules de remplacement ont la même tension électrique que les anciennes.

N'utilisez pas à l'extérieur des lumières décoratives conçues pour l'intérieur, et vice-versa.

Branchez à une prise avec disjoncteur de fuite à la terre tout article utilisé à l'extérieur.

Ne surchargez jamais le circuit électrique.

Utilisez une minuterie ou éteignez toujours vos lumières décoratives lorsque vous quittez la maison ou allez au lit.

Après le temps des Fêtes, rentrez les lumières extérieures pour éviter qu'elles soient endommagées par les intempéries et le soleil. Les lumières décoratives ne sont pas conçues pour un usage à long terme.

Cordon de rallonge

Si vous devez utiliser des cordons de rallonge, choisissez des cordons homologués par un organisme reconnu comme CSA ou ULC.

Évitez les cordons trop longs qu'il faudrait enrouler, car le câble risque de surchauffer et de provoquer un arc électrique.

Si vous devez utiliser un cordon de rallonge pour vos décorations extérieures, assurez-vous qu'il est conçu pour un usage extérieur.

Ne surchargez pas les prises de courant et les cordons de rallonge. Utilisez plutôt une barre d'alimentation.

Ne camouflez pas vos cordons de rallonge sous un tapis ou une carpe. Le poids des gens qui marchent dessus et la friction occasionnée peuvent endommager le cordon et accroître les risques d'incendie.

Ne laissez pas un cordon de rallonge dans une entrée de porte. L'isolation du cordon pourrait être endommagée si la porte se refermait dessus.

N'utilisez qu'un seul cordon de rallonge à la fois. Ne branchez pas des cordons de rallonge bout à bout.



LOISIRS ET CULTURE

DÉPOUILLEMENT DE L'ARBRE DE NOËL

Centre Communautaire le 11 décembre prochain à 12h30 avec le Club Optimiste : gâteries, surprises et tirages seront au rendez-vous!

Les cadeaux vous sont offerts par la Municipalité!



*Soirée
bien-être*

CONFÉRENCES

13 DÉCEMBRE 2022

Isabelle Huot et Nancy Audet

Présentées au Centre communautaire de Sherrington

224 Rue des Loisirs, Sherrington, QC J0L 2N0

Le coût est de 10\$ par personne payable à la Municipalité. Toutes les sommes recueillies seront partagées entre un organisme sans but lucratif de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington et de notre Municipalité.

LOISIRS ET CULTURE

CONCOURS DE LUMIÈRES

Les résidents et les entreprises sont invités à décorer leur espace extérieur pour répandre gaieté et joie dans notre belle municipalité. Ces initiatives conféreront aux artisans de la féerie de Noël une participation au concours citoyen. De nombreux prix sont à gagner.

Dévoilement des gagnants : lors de la séance du conseil du 16 janvier 2023!



Dansons tous en coeur

20E ANNIVERSAIRE APPRENDRE EN COEUR

Le 11 février 2023 à compter de 17h00

Centre Communautaire Saint-Rémi

SOUPER 4 SERVICES

- **Apportez vos consommations alcoolisées**
 - **Animation et soirée dansante avec LB**
- Production**

50\$
par personne

Cynthia Cardinal (514) 757-2968

Apprendre en coeur (450) 454-0400

URBANISME

En vertu de l'article 474 du règlement municipal sur les permis et les certificats, nous vous rappelons qu'il est **obligatoire d'afficher** un permis ou certificat lié à des travaux. Il doit être visible de la voie publique sur les lieux des dits travaux. En cas de défaut au présent règlement, des sanctions sont applicables.



MÉLI-MÉLO

Stationnement interdit

En période hivernale, nul ne peut, sur tout le territoire de la municipalité, stationner ou immobiliser son véhicule moteur ou autre sur une voie de circulation entre 23h00 et 6h00 à partir du 15 novembre à 6h00 au 15 avril, tel qu'indiqué sur les panneaux de signalisation qui se retrouvent aux entrées de la municipalité.



Panier de Noël

Panier de Noël 2022 !

Vous avez jusqu'au **12 décembre** pour vous inscrire pour obtenir un panier de Noël.

Le Club Optimiste, responsable du projet, vous invite à prendre- rendez-vous à Sourire sans Fin au **450-454-5747**.



Le **3 décembre prochain de 9h à midi** les bénévoles de la **Guignolée** passeront dans la Municipalité pour récolter des dons.

Elle prend la forme d'une collecte de nourriture non périssable et d'argent pour venir en aide aux plus démunis, en préparant des « paniers de Noël » remplis d'aliments non périssables.

Vous pouvez donner des dons de denrées, en argent et même faire un don en ligne.

Supportez cette activité annuelle de solidarité!

www.guignolee.ca